



Froideville

Préavis de la Municipalité concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue du remplacement du tracteur John Deere pour le service de voirie.

No 07/2016

LA MUNICIPALITE DE FROIDEVILLE

AU CONSEIL COMMUNAL



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le présent préavis concernant le remplacement du tracteur communal pour le service de voirie.

La commune dispose de 4 véhicules de travail pour ses services extérieurs. Ces véhicules donnent entière satisfaction aux utilisateurs et demeurent d'excellents outils, supportant aisément divers accessoires, tels que ceux utilisés pour le service hivernal des routes, par exemple.

1. ETAT ACTUEL

Le service de la voirie de Froideville est équipé de quatre véhicules, soit :

1.1. Véhicule multi-usages John Deere 4300

La 1^{ère} mise en circulation date du 14.12.1999. Ce véhicule a effectué environ 2700 heures depuis lors (170 heures par année environ). Nous l'utilisons pour le déneigement d'une partie des trottoirs, le salage des routes et trottoirs, le fraissage de la neige, le déblaiement des places de parcs à des endroits difficilement accessibles. Ce véhicule sert également pour la tonte du gazon.

1.2. Véhicule Reform Muli T9

1^{ère} mise en circulation le 09.09.2008, actuellement 3200 heures au compteur. Nous l'employons pour le déneigement et pour divers travaux forestiers. Il sert également à l'entretien des routes, au nettoyage, à l'évacuation des déchets végétaux de nos parcs et promenades, ainsi qu'aux transports divers tout au long de l'année.

1.3. Tracteur Massey-Ferguson avec frontal

Mis en circulation pour la première fois le 16.02.2011. Il comptabilise 1200 heures au compteur à ce jour. Son emploi est d'environ 210 heures/an. Nous l'utilisons pour le salage des routes, pour la gestion des déchets verts, pour fendre le bois de feu, pour la pose de barrières à neige, pour l'arrosage des fleurs ainsi que pour la manutention de divers matériaux tout au long de l'année.

1.4. Egholm 2250

Mis en circulation pour la première fois le 15.07.2015. Il comptabilise 330 heures au compteur à ce jour. Il sert au balayage des routes et trottoirs ainsi qu'au déblayage de la neige sur les trottoirs.

La Municipalité avait déjà hésité, lors de l'achat du véhicule Egholm 2250, à proposer le tracteur John Deere en reprise, vu son âge et les frais inévitables qui allaient en découler. Finalement, nous l'avons conservé et utilisé un peu plus longtemps. Il a ainsi rendu de grands services lors des hivers précédents. Nous nous sommes ainsi rendus compte que de pouvoir disposer de deux véhicules performants de ce type durant la saison hivernale n'était pas un luxe superflu.

2. CHOIX DU VEHICULE

Sur la base d'un cahier des charges, et d'un essai sur site pour chaque véhicule, le service de la voirie a procédé à l'évaluation technique de trois tracteurs à vocation communale des marques suivantes :

- Massey Ferguson 1740
- Kubota STW 40
- John Deere 3045 R

Tableau comparatif			
Marque et type	MASSEY FERGUSON 1740	KUBOTA STW40	JOHN DEERE 3045R
Puissance CV	38	40	44.6
Cylindrée	1498 cm3	1826 cm3	1500 cm3
Poids	1680 kg	1185 kg	1700 kg
Cabine	climatisation	climatisation	climatisation
Transmission	hydrostatique	hydrostatique	hydrostatique
Débit pompe à huile	74.3 l/min	49.2 l/min	52.5 l/min
Distributeurs hydrauliques	1 Av., 2 Arr.	2 Av., 2 Arr.	2 Av., 1 Arr.
Prix	CHF 75'300.00	CHF 70'900.00	CHF 84'135.00
Reprise	CHF 15'300.00	CHF 16'000.00	CHF 14'630.00
Prix final	CHF 60'000.00	CHF 54'900.00	CHF 69'505.00

Cahier des charges du nouveau véhicule

- Le nouveau véhicule doit présenter les caractéristiques d'un petit tracteur adapté à une utilisation communale
- Relevage et prise de force avant et arrière, crochet d'attelage, distributeurs hydrauliques avant et arrière
- La gamme d'accessoires de l'ancien tracteur (lame à neige, saleuse, fraiseuse) doit pouvoir être réutilisée vu le bon état de ce matériel
- Le nouveau tracteur doit être équipé d'une tondeuse avec aspirateur pour les terrains de sports

- Le confort d'utilisation est un point essentiel ; il concerne autant la conduite, le poste de pilotage (cabine climatisée) que le changement aisé et rapide des accessoires
- La traction sur les quatre roues est indispensable et la vitesse de déplacement doit être de 30 km/h minimum
- Le véhicule doit correspondre aux normes environnementales en vigueur
- Sa conduite doit être autorisée avec un permis de catégorie G (tracteur agricole 30 km/h)
- L'accès aux éléments mécaniques pour effectuer les entretiens périodiques (contrôle des niveaux, graissages, lavages, etc.) doit être le plus aisé possible

Suite à l'évaluation des 3 tracteurs testés, ainsi que des coûts, performances et qualités de ces divers véhicules, nous proposons d'acquérir le tracteur Massey Ferguson 1740.

3. DESCRIPTIF DU VEHICULE

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES PRINCIPALES

Modèle :	Massey-Ferguson 1740 hydrostatique 17J-001-ch-500
Revendeur suisse romande :	Boucard Sàrl à Fey
Moteur :	3 cylindres (turbo) 1498 cm ³
Cabine :	Climatisée
Poids avec cabine :	1680 kg
Traction :	4 roues motrices
Pneus gazon :	AV 212x80 D15, ARR 355x80 D20
Débit pompe à huile :	74,3 l/min

4. PRIX DU VEHICULE ET DES EQUIPEMENTS

INVESTISSEMENT

Véhicule de base, cabine standard, crochet, rétros chauffants	CHF	57'924.00
Equipement faucheuse à gazon	CHF	8'316.00
Aspirateur à gazon	CHF	14'040.00
Cardan aspirateur	CHF	1'134.00
Prise de force avant	CHF	5'011.00
Kit mulching	CHF	1'075.00
Total TVA incluse	CHF	87'500.00
Remise	CHF	- 12'200.00
Prix net TVA incluse	CHF	75'300.00
Reprise John Deere 4300 HST	CHF	- 15'300.00
A remettre TVA incluse	CHF	60'000.00

5. FINANCEMENT

En tenant compte d'un intérêt aléatoire de 3 % sur le capital investi, ainsi que d'un amortissement sur une période de 5 ans, les conséquences financières sur les budgets futurs seraient de CHF 13'800.00 (intérêt CHF 1'800.00 + amortissement CHF 12'000.00) la 1^{ère} année et diminueraient d'année en année pour s'élever à CHF 12'360.00 (intérêt CHF 360.00 + amortissement CHF 12'000.00) la 5^{ème} et dernière année.

6. CONCLUSIONS

La municipalité est acquise à la nécessité de remplacer le tracteur John Deere pour les raisons suivantes :

- L'ancien tracteur a 17 ans. Il y aurait des frais assez conséquents à consentir (environ CHF 20'000.00) si nous souhaitons le garder, car une révision complète serait nécessaire ; le devis y relatif nous est apparu bien trop élevé pour un véhicule de cet âge.
- Nous pouvons encore en retirer une bonne valeur de reprise en cas d'achat d'un véhicule neuf.
- Il permettra d'assurer un service hivernal de qualité ainsi que les tâches inhérentes aux espaces verts avec des outils performants

- La tonte des terrains de sport sans ramassage nous apporterait à long terme d'autres frais d'entretien (hersage, problèmes de mousse)
- La nouvelle cabine apporte plus de confort et de sécurité aux employés pour le service hivernal (climatisation de la cabine)
- La puissance du tracteur est augmentée, ce qui est un avantage pour la fraise à neige
- Les anciens outils de travail sont compatibles avec le nouveau tracteur.

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

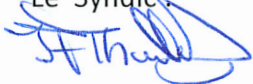
- Vu le préavis No 07/2016 du 31 octobre 2016,
- Etant donné que ce véhicule est prévu dans le plan des investissements à long terme en 2017,
- Oûi le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- Pris connaissance du préavis de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder un crédit extrabudgétaire de Fr. 60'000.00 pour l'achat d'un nouveau tracteur communal en remplacement du véhicule John Deere actuel ;
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 1, cela auprès de l'établissement de son choix et aux meilleures conditions du moment ;
3. d'amortir ce véhicule sur une période de 5 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Jean-François THUILLARD



La Secrétaire :



Alice HENRY

Froideville, le 31 octobre 2016

Direction responsable : Service des travaux et voirie – M. Albert BLASER, Municipal